

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
*Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports*
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

ref. : FR 2021 - 096

Bruay-sur-l'Escaut, le 11 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur un problème majeur affectant la scolarité d'un grand nombre de nos enfants, de la maternelle au lycée. Dans bon nombre d'établissements publics, du primaire comme du secondaire, les enseignants en arrêt maladie ou en congés longs ne sont plus remplacés.

Dans ma circonscription, j'ai été saisi de la situation de plusieurs écoles dont les élèves ont été ou sont privés d'enseignements, faute de professeur disponible. Ainsi est-ce le cas de l'école Anne Godeau de Raismes. Depuis le 4 décembre 2020, les enfants d'une classe de CE 2 n'auront eu que 2 semaines et demi de cours au total. A ce jour, l'enseignante absente n'est toujours pas remplacée. Il s'agit là d'une situation inadmissible qui suscite la colère des parents d'élèves.

De même, les enfants inscrits en petite section à l'école Eugène Thomas de Saint-Amand-les-Eaux ont été invités à rester dans leur famille ou ont été répartis dans d'autres classes durant plusieurs semaines. Bien que les autorités de l'Éducation nationale aient été prévenue de l'absence de leur professeure, avant les vacances d'hiver, les parents d'élèves ont découvert, à la rentrée de janvier, qu'elle ne serait pas remplacée.

Les autres établissements scolaires de la cité thermale ne sont malheureusement pas épargnés par ce type de dysfonctionnements : à l'école Marcel-Benoist, un professeur absent n'est pas remplacé (un premier avait été absent début janvier et n'a été remplacé que la dernière semaine avant les vacances de février). Une classe de CM1-CM2 accueille donc aujourd'hui jusqu'à 30 enfants. Autant dire qu'éviter les brassages devient mission impossible ! Dans la même commune, l'école maternelle Barbusse compte actuellement deux professeurs (dont la directrice) absents, non remplacés. Quant à l'école maternelle Jules-Ferry, la Directrice, absente depuis le 2 novembre, vient tout juste d'être remplacée...

La situation n'est guère satisfaisante à Mortagne-du-Nord où les enseignants souffrants ne peuvent être remplacés. Bien que la municipalité s'emploie à trouver des solutions d'accueil des enfants, celles-ci sont refusées.

Les parents d'élèves scolarisés en moyenne section d'une école de Bruay-sur-l'Escaut rapportent que leurs enfants ont eu neuf enseignants différents depuis le début d'année... A Rosult, une enseignante absente jusqu'au 23 mars n'est pas remplacée et, dans une autre classe, les enfants n'ont cours que la moitié du temps scolaire hebdomadaire, leur professeure étant en mi-temps thérapeutique ; 48 enfants doivent donc être répartis dans les 6 autres classes allant de la maternelle au CM2. Autant dire le bon fonctionnement de l'ensemble de l'école s'en trouve bouleversé ! La liste des dysfonctionnements est sans fin et je n'évoque ici que ma circonscription...

Si j'ai saisi les autorités académiques de plusieurs situations, la réponse officielle est tout à fait saisissante. Je la cite : « *il peut arriver que nous ne soyons pas en mesure, lors de certaines périodes de pics d'absences, de remplacer la totalité des personnels absents dans un même secteur. La situation sanitaire actuelle a mobilisé l'ensemble des moyens de remplacement de la circonscription dès la rentrée scolaire* ».

.../...

.../...

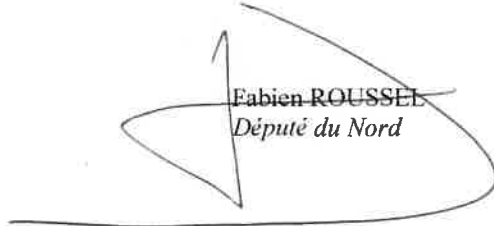
Ces propos révèlent l'insuffisance des moyens de l'Education nationale, alors même que la situation sanitaire était connue de tous, avant même la rentrée scolaire de septembre dernier. Et si les autorités académiques reconnaissent l'insuffisance des effectifs permettant d'assurer les remplacements, cela n'empêche nullement la prévision de nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2021.

Monsieur le Ministre, peut-on s'accommoder d'une scolarité en pointillé pour un nombre important d'élèves ? Peut-on accepter de tels dysfonctionnements qui interviennent alors que nos enfants connaissent depuis mars 2020 un cursus scolaire fortement perturbé par la crise sanitaire. La fermeture des établissements scolaires durant plusieurs mois, la mise en place de cours en distanciel, les absences d'enseignants atteints par le virus, les fermetures de classes pour raison sanitaire se traduisent par des retards d'apprentissage, voire du décrochage, auxquels il s'agit de remédier.

La continuité pédagogique due à notre jeunesse doit être assurée, « quoi qu'il en coûte ». C'est en ce sens que je vous appelle à prendre toute disposition permettant de remédier aux carences constatées en matière de remplacements au sein de l'Education nationale.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous


Fabien ROUSSEL
Député du Nord